

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0038457

1899

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02470

Société : R+1

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : OHЛИH AMINA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 49 09 15 68

Total des frais engagés : 713,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Mohamed CHIBANI
URGENTISTE
66, Rue Ahmed Barakat, 1er Etage
Appt N° 2, Maârif - Casablanca
Tél : 05 22 20 45 45 - 05 22 22 78 18 - 05 22 255 932

Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/10/2023

Nom et prénom du malade : OHЛИH AMINA Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA + Diabète type II

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 01/10/2023

Le : 01/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :



8

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
10/10/23	C.	1	129,-	Dr Mohamed CHIBANI URGENTISTE 66, Rue Ahmed Barakat, 1er Etage Appt N° 2, Maârif - Casablanca Tél: 06 40 81 18 18 - 0522 255 932

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie du Jura 129, Bis Rue Oussama Benouzaïd CASABLANCA 0522 253410	10/10/2023	93,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

دبوراليك مره

بيتاميتازون، حامض ساليسيليك
للهن

LOT : 795
PER : DEC 2025
PPV : 37 DH 60

MSD

TRAITEES

71,50

LOT/EXP.:

HD8195
02/2028
P.P.V:37DH70

LOT/EXP.:

HA0216
02/2028
P.P.V:37DH70

14011057

1411057

89,00

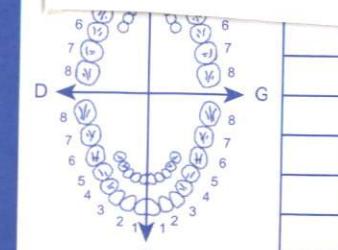
6 118001 130269
COSYREL 5mg/5mg
30 comprimés pelliculés sécables
PPV : 98,10 DH
Servier Maroc - Casablanca

6 118001 130269
COSYREL 5mg/5mg
30 comprimés pelliculés sécables
PPV : 98,10 DH
Servier Maroc - Casablanca

SMECTA ORANGE VANILLE
36 SACHET B30

P.P.V : 52DH40
6 118000 011460

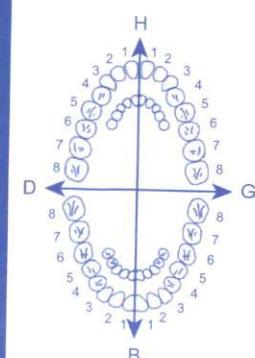
L O T : 2 8 4 5 5
E X P : 0 2 / 2 0 2 8
P P V : 3 7 D H 6 0



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

14011057

1411057

6 118001 130269
COSYREL 5mg/5mg
30 comprimés pelliculés sécables
PPV : 98,10 DH
Servier Maroc - Casablanca

6 118001 130269
COSYREL 5mg/5mg
30 comprimés pelliculés sécables
PPV : 98,10 DH
Servier Maroc - Casablanca

SMECTA ORANGE VANILLE
36 SACHET B30

P.P.V : 52DH40
6 118000 011460

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

Dr. MOHAMED CHIBANI

Médecine d'Urgence et Générale

Ex .**Médecin colonel des forces armées royales**

Ancien Medecin chef des unites des F.A.R

Médecin au Kosovo dans le cadre des Nations Unies

Médecin Agrée à Certifier l'aptitude Médicale Au Pérmis de conduire

Médecin expert assermenté près des tribunaux



د. محمد الشيباني

الطب الإستعجالي و الطب العام

طبيب ضابط سامي سابق بالقوات المسلحة الملكية

طبيب رئيسي سابق للوحدات بالقوات المسلحة الملكية

طبيب في التجربة العسكرية مع الأمم المتحدة بکوسوفو

طبيب معتمد للمصادقة الطبية على رخصة السيارة

طبيب خبير محلف لدى المحاكم

الدبلومات الدراسية :

- Cosmétologie médicale et médecine esthétique
- Secours, Sains de réanimations et évacuations sanitaires en situation d'urgence
- Des infections sexuellement transmissibles et Sida(Union Européenne)

Diplômes d'université :

Casablanca, le

10/10/2023

طب التجميل و طب مكافحة الشيخوخة

طب المستعجلات والإسعاف والنقل الطبي

طب الأمراض المتنقلة جنسياً والسيداً (بشراكة مع الإتحاد الأوروبي)

M^{me} CHIBANI AMINA

~~71,50x0²~~
~~143,00 -~~
~~98,10x0²~~
~~196,20~~

HyperT 19/5

x 02 mois

Cosmet 5mg/5mg

x 02 mois

Di prostatil 100 mg

x 02 mois

~~52,40 -~~

S me ch 5 18 acut x 21

~~37,70x0²~~
~~75,40~~

Depomedrol 10g/5

~~89,50 -~~

Dianox 30ug

~~593,50~~

~~Pharmacie Al Jara
29, Bis Rue Oussama Ben Zaid
CASABLANCA~~

*Dr Mohamed CHIBANI
URGENCE 2^{me} Etage
66, Rue Ahmed Barakat, 1^{er} Etage, Casablanca
Appt N° 2, Maârif - Tél : 05 22 25 59 32 / 05 22 25 28 07
E-mail : doctmed00@gmail.com*

زنقة احمد برکات، الطابق الأول، الشقة رقم 2، المعارف - الهاتف : 05 22 25 28 07 / 05 22 25 59 32، 66

66, Rue Ahmed Barakat, 1^{er} Etage, Appt N°2, Maârif - Tél : 05 22 25 59 32 / 05 22 25 28 07

E-mail : doctmed00@gmail.com

P : 06 40 81 18 18